

# **Charte des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche et des activités marines,  
et pour l'affirmation de leur rôle stratégique dans l'aménagement du territoire.**

## **Article 1 – Exposé des motifs**

*L'espace maritime est un territoire stratégique pour l'aménagement et le développement durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il offre un potentiel extraordinaire en matière de Recherche & Développement mais il est aussi un espace fragile et complexe qui nécessite l'application de politiques intégrées et concertées.*

*Le littoral de la région est partagé par 65 communes\* qui abritent 70% de la population soit plus de 3,5 millions d'habitants. Il attire chaque année près de 28 millions de touristes, concentre au total 1,6 millions d'emplois et a une zone d'influence qui va au-delà des frontières régionales.*

*Ce territoire est constellé par plus de 135 ports de plaisance et de pêche\*, qui, avec plus de 60 000 anneaux à flots, font de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la première région en France en termes de capacité d'accueil pour la plaisance et une des principales zones de navigation au monde pour les yachts.*

*Reflets des territoires et des populations, les ports diffèrent grandement l'un de l'autre de par leur taille, la nature des activités et le type de plaisanciers. Mais du petit port traditionnel au port dit de haute plaisance, chacune de ces infrastructures est considérée comme stratégique pour le développement durable du territoire pour plusieurs raisons :*

## **Des équipements essentiels au développement économique**

- *En France, les ports de plaisance et de pêche génèrent un chiffre d'affaires de 910 millions € dont 530 millions € relatifs aux escales. Provence-Alpes-Côte d'Azur représente à elle seule plus de 29% des bateaux et 61% des escales. Les ports de plaisance et de pêche y emploient directement plus de 600 personnes et contribuent à la création de plus de 6000 emplois indirects liés aux services et aux commerces installés sur le domaine portuaire.*
- *Les ports de plaisance et de pêche sont considérés comme **un enjeu essentiel pour les industries nautiques** qui, avec près de 1 500 entreprises, essentiellement dans la maintenance et le négoce, représentent le quart du chiffre d'affaires national et des salariés ; soient plus d'un milliard € et 10 000 emplois.*

\*65 communes sur le littoral « maritime ». Le lac de Serre Ponçon (04,05) est soumis à la Loi littoral. Il est bordé par 9 communes réunies dans le Syndicat Mixte d'Aménagement et Développement de Serre Ponçon.

\*Le chiffre évolue selon le statut de ces infrastructures (port, AOT, port à sec, port fluvial, port lacustre)

- **Les ports de plaisance et de pêche sont, par évidence, des structures vitales pour la « filière pêche »** qui occupe, dans son ensemble, en région, près de 4 000 emplois. Cette activité est exclusivement artisanale (90% de la flotte sont des navires de -12 mètres). Hormis deux ports de pêche officiels (Saumaty à Marseille et Anse Aubran à Port de Bouc), l'essentiel de la flotte est donc amarré dans les ports mixtes (plaisance et pêche) qui offrent à la fois un abri indispensable à la préparation du bateau et des engins et un espace favorable à la vente directe auprès des usagers du port et des restaurateurs.
- **Enfin, les ports de plaisance et de pêche sont surtout des pôles d'attractivité touristique majeurs.** Le secteur du tourisme en région qui pèse globalement plus de 14 milliards € est étroitement lié aux ports de plaisance qui présentent des atouts indéniables pour l'animation des villes, leurs rayonnements et leur attraits touristiques. Ainsi, ils sont d'une part, la vitrine des communes littorales, des centres de vies importants où se concentrent de nombreux commerces et, d'autres part, des espaces qui offrent une qualité de paysage exceptionnelle et recèlent de grandes richesses patrimoniales.

### **Des infrastructures de service public incontournables pour l'aménagement du territoire**

- Par nature, les ports de plaisance et de pêche sont des **installations nécessaires à l'embarquement et au débarquement du fret et des passagers**. Ainsi ils permettent l'exercice du service public de continuité territoriale avec les îles de la région et favorisent le fonctionnement des services de bateaux-bus qui correspondent à une offre supplémentaire de transport collectif inter ou intra-urbain.
- Actuellement, on constate une évolution du lien entre le port et la cité. Ces équipements qui autrefois étaient considérés comme indépendants de l'espace urbain sont aujourd'hui l'objet d'ambitions importantes pour être intégrés à la ville. **Le port, interface terre-mer, est devenu un espace stratégique pour le développement du territoire.** Désormais les ports sont vus comme des espaces ouverts à la population, des lieux de vies où se combinent dynamisme économique, culture et mobilité dans le respect de l'environnement.
- Concrètement, cette influence des ports de plaisance et de pêche sur le territoire transcende l'espace urbain. En effet, que ce soit sur le plan de la promotion des produits du terroir ou du développement du tourisme dans les terres, **on constate une réelle interaction entre l'activité du port et l'économie de l'arrière-pays.**

## ***Des espaces où la qualité de l'environnement est un enjeu majeur***

***Les ports de plaisance et de pêche ont un impact sur la qualité du milieu marin :***

- *D'une part, les travaux pour la réalisation des ports sont autant d'aménagements gagnés sur la mer qui détruisent de manière irréversible les habitats sous-marins. Cet impact est très important car c'est sur les petits fonds côtiers que se concentre l'essentiel de la biodiversité marine en Méditerranée.*
- *D'autre part, l'exploitation des ports et navires constitue en elle-même une atteinte chronique sur le milieu naturel. En effet les déchets marins et les effluents pollués qui sont le résultat de l'activité de plaisance impactent très sensiblement la flore et la faune marines. L'exploitation des ports fait peser également un risque de pollution accidentelle sur l'environnement par la manipulation d'hydrocarbures. Néanmoins, l'exploitation des ports n'intervient qu'à un très faible pourcentage sur la pollution maritime globale puisqu'on sait que 80% des pollutions marines sont issues des activités terrestres.*
- *En effet les ports de plaisance et de pêche sont surtout les exutoires des bassins versant des villes. En tant qu'interface terre-mer, ils reçoivent les pollutions d'origine tellurique qui impactent très sensiblement et de façon chronique le milieu marin et la qualité des eaux qui eux-mêmes interagissent avec d'autres usages et activités économiques (pêche, activités balnéaires, tourisme, etc...)*

***Les ports de plaisance et de pêche peuvent aussi être une plateforme dédiée à la préservation de l'environnement et l'éducation au développement durable de la mer et du littoral.***

*Un des défis de la politique régionale de la mer et du littoral de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est de développer des activités économiques respectueuses de l'environnement pour une population sans cesse croissante dans des espaces convoités, mais fragiles. Pour que les mesures de gestion proposées et mises en œuvre par les décideurs puissent être acceptées par les acteurs de la mer et du littoral, il semble indispensable de former tous les types de publics.*

*Un tel enjeu impose donc de former les citoyens, usagers et professionnels, aux réalités souvent complexes d'une interface — le littoral — objet de rivalités entre les multiples acteurs impliqués dans la gestion de ses ressources. L'objectif est d'assurer aux citoyens une éducation à « la complexité » des enjeux d'une gestion durable de la mer et du littoral qui prenne en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.*

*Pour répondre à cet enjeu, la Région s'est engagée depuis plus de 12 ans, dans une véritable dynamique pour informer, sensibiliser, communiquer et éduquer les différents publics concernés. Avec la création du Réseau mer, qui rassemble des associations, institutions, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, représentants du mouvement sportif et du tourisme et des entreprises, il s'agit de dépasser l'éducation à l'environnement réservé aux scolaires à une éducation au territoire pour tous les usagers de l'espace littoral et marin.*

*Pour des raisons liées à la richesse et la fragilité du milieu maritime sur lequel ils sont implantés, conjuguées à leur fort pouvoir d'attractivité, les ports embrassent aujourd'hui la vocation « de lieux ambassadeurs » pour la défense de l'environnement. Cela peut se traduire par :*

- *divers engagements en faveur de démarches environnementales comme « Ports propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;*
- *l'ouverture du port en tant qu'espace de communication privilégié pour des expositions ou des campagnes de communication et d'informations des publics telles qu'Ecogestes Méditerranée, Inf'Eau Mer ou Eco-Attitude. Ces trois campagnes sont mises en œuvre depuis plus de 10 ans dans le cadre du Réseau Mer ;*
- *la place centrale qu'occupent les ports dans les communes littorales leur confère un rôle de relais des informations liées au développement durable de la mer et du littoral auprès des usagers et professionnels ;*
- *dans certains cas, les infrastructures portuaires peuvent s'apparenter à de véritables nurseries et offrir des abris utiles à la reproduction des espèces. Des projets de génie écologique et restauration écologique sont en cours à titre expérimental en termes de Recherche & Développement.*

### **Des territoires essentiels à la vie socioculturelle locale**

- *Les ports de plaisance et de pêche sont des pôles d'animation majeurs pour les villes. Situés ou s'apparentant aux centres villes, ils offrent des espaces très attractifs et adaptés à l'organisation de festivités locales (marchés, foires, festivals, etc...). Par ailleurs ils contribuent à l'animation des plans d'eau en permettant l'accueil de manifestations sportives (régates, concours de pêche, tournois de joutes provençales...).*
- *Les ports de plaisance et de pêche sont des équipements de loisirs qui participent au bien être de la population. L'une des principales vocations des ports est de favoriser l'accès à la mer. Dans ce sens, ils sont des outils d'action sociale car ils permettent à tout type de public de profiter des activités nautiques que ce soit à titre individuel ou collectif grâce à l'accueil d'associations ou d'entreprises de loisirs.*

## ***Des composantes essentielles de la culture et du patrimoine local***

- *Les ports ont favorisé l'émancipation et le rayonnement universel de la culture méditerranéenne. Ils sont, non seulement au cœur de l'histoire des hommes, mais ils disposent aussi d'éléments patrimoniaux remarquables en rapport avec leur fonctionnalité tels que les phares ou les formes de radoub.*
- *Les ports représentent également un pan essentiel de la culture et de l'identité régionale car, à l'image du port de l'Estaque pour Braque ou du port de Saint Tropez pour Signac, ils ont été et sont encore des thèmes d'expressions artistiques mondialement reconnus.*
- *Les ports participent aussi au maintien des traditions et des cultures maritimes locales en favorisant l'accueil et l'animation des festivités telles que la Fête de la Saint Pierre, patron des pêcheurs.*
- *Enfin les ports sont indispensables à l'entretien du patrimoine navigant, en favorisant l'accueil des bateaux traditionnels sur leurs bassins.*
- *Au-delà des relations indissociables entre les ports et les questions de patrimoine navigant, vivant, culturel, ou immobilier il est aussi incontestable que les ports sont des composantes du paysage littoral régional. Sur l'espace méditerranéen, le paysage est considéré comme un facteur de bien-être et de qualité de vie pour la population et comme une ressource favorable à l'activité humaine selon la Convention de Florence (2000).*

*Ainsi, situés au cœur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ces équipements qui autrefois étaient complètement déconnectés de la ville et voués à l'usage exclusif des plaisanciers, sont aujourd'hui, au centre des réflexions de dynamique urbaine pour devenir des espaces indissociables de la vie de la cité, des interfaces terre-mer au service du territoire et de l'ensemble des citoyens.*

*Cette approche n'est certainement pas nouvelle. Elle ne fait que redonner aux ports leur mission originelle ancrée dans leur étymologie qui définit le port en tant que « porte » pour favoriser les échanges entre l'extérieur et l'intérieur des terres. Les ports se placent donc comme des lieux majeurs pour l'aménagement et le développement durable du territoire et joueront donc un rôle prépondérant dans l'application des politiques maritimes intégrées élaborées par l'Union Européenne, la France et la Région.*

*Objectivement, l'usager du port n'est donc plus uniquement le plaisancier ou le pêcheur mais l'ensemble de la population. Concrètement, la gestion d'un port ne relève plus d'objectifs strictement commerciaux ou d'entretien des équipements dans les limites du domaine public portuaire mais est vouée à davantage s'intégrer à une politique territoriale au service de la communauté.*

## **Article 2- Engagements des signataires**

Les signataires de la **Charte des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur** :

- *Reconnaissent :*
  - *que les ports de plaisance et de pêche sont des outils essentiels pour l'aménagement et le développement du territoire ;*
  - *que le fonctionnement des ports de plaisance et de pêche interagit avec la qualité de l'environnement et le développement de l'ensemble des activités économiques et socioculturelles concernées.*
  
- *Adhèrent :*
  - *à l'approche holistique de la Charte et à l'ensemble des orientations qu'elle propose.*
  
- *S'engagent :*
  - *à promouvoir cette Charte auprès des personnes qu'ils représentent ;*
  - *à participer à des actions communes et à développer ensemble un partenariat efficace pour le bénéfice de la communauté et des personnes qu'ils représentent ;*
  - *à procéder régulièrement à une évaluation des actions entreprises pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche et des activités qui s'y rattachent.*

## **Article 3 – Les orientations stratégiques pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche**

### **Les enjeux économiques**

#### **Les industries nautiques**

- *Le port favorise l'installation et le développement des entreprises en lien avec le nautisme :*
  - *en autorisant leur accès sur le domaine portuaire ;*
  - *en favorisant la disponibilité des places à quai pour les embarcations dédiées à l'activité économique ;*
  - *en s'assurant que la qualité des infrastructures soit compatible avec les exigences liées à l'activité économique.*
  
- *Le port organise la concertation avec les acteurs économiques installés ou exerçant sur le domaine public portuaire en organisant des réunions spécifiques et en permettant leur représentation dans les Comités Locaux d'Usagers du Port.*
  
- *Le port favorise la promotion des activités nautiques développées sur le littoral.*

- *Le port participe à la gestion des zones de mouillages et d'équipements légers existantes.*
- *Les entreprises exerçant leurs activités sur le domaine public portuaire s'engagent à respecter le fonctionnement et les engagements techniques et environnementaux du port en s'adaptant aux demandes du port, en améliorant la qualité de leur travail et/ou en procédant aux investissements nécessaires.*
- *Les entreprises exerçant leurs activités sur le domaine public portuaire devront être adhérentes à la Fédération des Industries Nautiques qui sera l'interlocuteur privilégié des ports.*

### ***Pêche et aquaculture***

*Les équipements portuaires s'inscrivent dans le cadre du Plan Régional des Equipements et du Développement des Ports de Pêche et Sites de Débarquements.*

*A ce titre :*

- *Le port favorise le maintien et le développement des activités pêche et aquaculture :*
  - *en facilitant la disponibilité des places à quai, notamment pour les nouveaux patrons pêcheurs ;*
  - *en favorisant les équipements portuaires collectifs qui visent à améliorer la sécurité et les conditions de travail de débarquement et traitement des produits.*
- *Le port met à disposition des artisans pêcheurs ou aquaculteurs les équipements nécessaires à la récupération des déchets liés à l'exploitation de leurs activités.*
- *Le port facilite la vente et la promotion des produits de la mer :*
  - *en autorisant la vente à quai ;*
  - *en assurant la visibilité des points de vente.*
- *Le port contribue au développement du « pescatourisme » (diversification des activités de la pêche traditionnelle par le biais de l'activité touristique) et de « l'ittitourisme » (dégustation à terre des produits de la mer) en soutenant les pêcheurs engagés dans la démarche.*
- *Les pêcheurs s'engagent à respecter la propreté des installations portuaires et du plan d'eau.*
- *Les pêcheurs s'engagent à respecter le fonctionnement et les engagements techniques et environnementaux du port en s'adaptant aux demandes du port, en améliorant la qualité de travail et/ou en procédant aux investissements nécessaires.*
- *Les pêcheurs contribuent à respecter les divers engagements du port vis-à-vis de la qualité de l'accueil ou de la préservation de l'environnement.*
- *Au niveau local, les interlocuteurs privilégiés du port sont les prud'homies de pêche ou les coopératives professionnelles. Au niveau régional, les pêcheurs sont représentés par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.*

### **Les activités touristiques locales**

- *Le port favorise l'accueil des touristes qui se déplacent par la voie maritime (plaisanciers, car ferries, liaison vers les îles, croisiéristes)*
  - *en mettant en place les infrastructures adéquates ;*
  - *en favorisant la formation de son personnel.*
- *Le port organise la concertation avec les acteurs économiques installés sur le domaine public portuaire (restauration, hôtellerie, commerces, etc...) en organisant des réunions spécifiques et/ou, le cas échéant, en permettant leur représentation dans les Comités Locaux d'Usagers du Port.*
- *Les entreprises exerçant leurs activités sur le domaine public portuaire s'engagent à respecter les engagements du port en améliorant la qualité de leur travail ou en procédant aux investissements nécessaires.*

### **Activités économiques de l'arrière-pays**

- *Le port favorise la promotion des activités artisanales et produits du terroir en s'impliquant dans leur publicité et leur vente auprès des usagers du port via les moyens mis à sa disposition : bornes internet, vente directe (point de vente régulier ou organisation de manifestations ponctuelles)...*
- *Le port participe à la promotion du tourisme vers l'arrière-pays en mettant à disposition des acteurs locaux l'espace et les outils dont il dispose.*
- *L'organisation de manifestations ponctuelles sur le domaine public portuaire doit se faire dans le respect des engagements du port en matière de gestion environnementale.*

### **Les enjeux environnementaux**

#### **L'adhésion à la démarche « Ports Propres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »**

- *Le port doit adhérer à la démarche « Ports propres » et candidater à la certification européenne.*

## ***L'adhésion au Réseau Mer pour renforcer la sensibilisation du public à la gestion durable de la mer et du littoral***

- *Le port est invité à adhérer au Réseau Mer qui a pour objectif de fédérer les acteurs de la mer autour des enjeux du développement durable ;*
- *Le port participe à la sensibilisation des usagers et des professionnels à la gestion durable de la mer et du littoral :*
  - *en renforçant le partenariat avec les structures d'éducation au développement durable compétentes en termes de pédagogie, d'ingénierie et gestion de projets, de diversification des publics et de co-création d'outils pédagogiques ;*
  - *en mettant en place des opérations de communication, de sensibilisation et d'éducation des différents publics.*
- *Le Réseau Mer accompagne le port dans la mise en place d'opérations valorisant les initiatives des gestionnaires du port ou de son autorité portuaire :*
  - *habitué à travailler en réseau, les structures d'éducation au développement durable mènent régulièrement des projets collaboratifs et accompagneront les gestionnaires des ports à élaborer une stratégie globale d'information et d'éducation des publics ;*
  - *les associations seront force de propositions auprès de l'entité portuaire pour mettre en œuvre cette stratégie autour d'actions de communication, d'information et d'éducation sur des publics cibles (grand public, usagers du port, professionnels...).*

## ***Les enjeux sociaux***

### ***L'accès à la mer pour tous***

- *Le port s'efforce de maintenir ou de rouvrir une cale de mise à l'eau et de permettre la représentation des usagers de la cale au Comité Local des Usagers du Port ;*
- *Le port s'efforce d'engager des réflexions sur la plaisance partagée (bateau partagé, locations, etc...) et de favoriser le développement de ces activités ;*
- *Le port favorise l'accès aux installations aux clubs et associations en lien avec les sports et loisirs nautiques ou le patrimoine maritime ;*
- *Le port facilite l'accueil des sportifs licenciés en prenant en compte leurs besoins dans la mesure du possible (sanitaires, douches, vestiaires parking, etc...) ;*
- *Le port et l'ensemble de ses installations doivent être accessibles aux personnes handicapées.*
- *Les clubs et associations sportives s'engagent à respecter le fonctionnement et les engagements techniques et environnementaux du port en s'adaptant aux demandes du port, en améliorant la qualité de leur travail et/ou en procédant aux investissements nécessaires.*

### **La mixité sociale dans les ports**

- *Le port en tant qu'équipement de service public garantit l'égal accès des citoyens au plan d'eau et assure la défense d'une certaine plaisance dite « populaire ».*
- *Lorsqu'elles existent, le port favorise le fonctionnement de sociétés nautiques ;*
- *Les sociétés nautiques s'engagent à respecter le fonctionnement et les engagements techniques et environnementaux du port en s'adaptant aux demandes du port, en améliorant la qualité de leur travail et/ou en procédant aux investissements nécessaires.*

### **La formation du personnel**

- *Le port s'engage dans la formation du personnel portuaire.*
  - *en incitant l'ensemble du personnel à suivre la formation « Ports Propres, gestion environnementale portuaire » ;*
  - *en favorisant l'adaptation des compétences du personnel à l'évolution des besoins du territoire et des responsabilités du port notamment en matière de qualité d'accueil, de relations interentreprises, de sensibilisation à l'environnement, etc... ;*
  - *l'offre de formation, placée sous la responsabilité, des AGEFOS PME et du CNFPT devra être adaptée à la demande en proposant un itinéraire métier « agents des ports de plaisance ».*

### **Les enjeux patrimoniaux**

- *Le port participe à l'inventaire du patrimoine maritime régional.*
- *Le patrimoine maritime immobilier localisé dans le domaine public portuaire devra être entretenu.*
- *Le port favorise le maintien du patrimoine maritime navigant.*
- *Le port participe au maintien de la culture et des traditions maritimes locales.*
  
- *Le propriétaire de bateaux traditionnels s'engagent à respecter le fonctionnement et les engagements techniques et environnementaux du port en s'adaptant aux demandes du port, en améliorant la qualité de leur travail et/ou en procédant aux investissements nécessaires.*

### **SIGNATURES**

<b><i>Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son Président :</i></b>	<b><i>Pour la Fédération des Industries Nautiques, son Président :</i></b>
<b><i>Pour l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur, son Président :</i></b>	<b><i>Pour la Fédération du Patrimoine Maritime Méditerranéen, son Président :</i></b>
<b><i>Pour le Comité Régional Olympique Sportif Provence-Alpes, son Président :</i></b>	<b><i>Pour le Comité Régional Olympique Sportif Côte d'Azur, son Président :</i></b>

<p><b><i>Pour le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, son Président :</i></b></p>	<p><b><i>Pour l'association : AIEJE - 1 place La Redonne - 13820 ENSUES LA REDONNE son Président :</i></b></p>
<p><b><i>Pour l'association : Association Pour le Développement de l'Education à l'Environnement (ADEE)- 842, rue Jean Giono – 83600 FREJUS son Président :</i></b></p>	<p><b><i>Pour l'association : Mer Nature – 56 rue Daillon – Le Mourillon – 83000 TOULON son Président :</i></b></p>
<p><b><i>Pour l'association :Centre de Découverte du Monde Marin - Base de l'Aigle Nautique – 50 bd F Pilatte – 06300 NICE son Président :</i></b></p>	<p><b><i>Pour l'association : CPIE Côte Provençale – Parc du Mugel – 13600 LA CIOTAT son Président :</i></b></p>
<p><b><i>Pour l'association : CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur – 1, place des Orangers – 06400 CANNES son Président :</i></b></p>	<p><b><i>Pour l'association : Méditerranée 2000 – 29 avenue des cigales – 06150 CANNES son Président :</i></b></p>

***Pour l'association : Naturoscope – 166  
ave de Hambourg – 13008 Marseille  
son Président :***

***Pour l'association : Ecoute ta Planète –  
rue Erasme Guichet – 13220  
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES son  
Président :***